

L'Écho de Petite-Rivière

Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François

MRC de Charlevoix



AVIS PUBLICS:

P.2

RÉOUVERTURE DES BUREAUX MUNICIPAUX :

P.3

AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT SECTEUR DU QUAI : **P.4**

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, PAR LA SOUSSIGNÉE;

QU'il y aura session extraordinaire du conseil municipal le mardi le 28 juillet 2020 à 19h30, via ZOOM;

QUE, lors de cette session, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes et entendra toutes personnes désireuses d'apporter des commentaires aidant à la décision de celui-ci :

1- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

Désignation de l'immeuble :

Lot 4 792 715 (155, chemin du Fief)

Nature et effet :

Permettre la construction d'un garage d'une aire de 60 mètres carrés qui va empiéter de 0,45 mètres sur la ligne de lot.

2- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

Désignation de l'immeuble :

Lot 4 791 090

Nature et effet :

Permettre la subdivision du lot prévoyant une bande de 5 mètres à l'ouest pour éviter l'enclavement du nouveau lot situé au nord. la construction d'un garage d'une aire de 60 mètres carrés qui va empiéter de 0,45 mètres sur la ligne de lot.

Donné à Petite-Rivière-St-François ce 10^{ème} jour de juillet 2020.



Francine Dufour, sec.-très.

RÉOUVERTURE AU PUBLIC DES BUREAUX MUNICIPAUX

La municipalité est heureuse de permettre à nouveau l'accès des bureaux municipaux à ses citoyens.

En raison de la situation sanitaire, les citoyens souhaitant obtenir un service ou rencontrer un des membres de l'équipe municipale devront :

PRENDRE UN RENDEZ-VOUS AVANT DE SE DÉPLACER À NOS BUREAUX

en téléphonant au 418-760-1050 poste 6100

ou par courriel à info@petiteriviere.com

Cette procédure vise à protéger notre personnel et les visiteurs conformément aux directives de la santé publique, en évitant un trop fort achalandage dans nos bureaux.

LE LAVAGE DES MAINS ET LE PORT DU MASQUE SERONT OBLIGATOIRES



Notez que nos bureaux seront ouverts pendant l'été et jusqu'au 29 août
du lundi au jeudi de 7h45 à 12h et de 13h00 à 16h00

Au plaisir de vous voir bientôt!

L'écho municipal de juillet NO2 2020

AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT RUE DU QUAÏ



Afin d'assurer la sécurité et de permettre une meilleure circulation sur le secteur du quai, l'ancien terrain de BMX sera aménagé dans les prochains jours en aire de stationnement pouvant accueillir une cinquantaine de véhicules.

Le stationnement sera interdit tout le long de la rue du quai et sur le quai. Seuls seront autorisés les véhicules souhaitant mettre une embarcation à l'eau.

LA SIGNALISATION SERA INSTALLÉE PROCHAINEMENT.

Les véhicules récréatifs seront autorisés à se parquer sur ce stationnement.



**TOUT LE LONG DE LA RUE DU QUAÏ
ET SUR LE QUAÏ**